

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 13 (1967)

Heft: 3

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du 13 au 28 avril 1967, chaque jour de 15 heures à 19 heures, au Centre culturel Montsouris, exposition de peintres et sculpteurs actuels. Vernissage jeudi 13 avril à 17 heures, 81, Villa du Parc-Montsouris, Paris-14^e.

CANTON DE BERNE

PRIX PAUL BUDRY 1967

La Fondation Paul Budry a décidé, en collaboration avec l'Office national suisse du tourisme, le lancement du « prix Paul Budry 1967 ».

C'est en 1961 que le prix Paul Budry a été décerné pour la première fois. Trois lauréats furent désignés, MM. Jean-Marie Nussbaum, André Beerli et Bernard Bellwald. En 1964, à l'occasion de l'exposition nationale, deux prix furent décernés, au Suisse Georges Duplain et au Français Jacques Guillaume.

Le prix 1967, d'un montant de 2 000 francs récompensera l'auteur de langue française du meilleur ouvrage ou d'articles traitant de la Suisse en général ou de l'une de ses régions, parus dans les deux dernières années ou inédits.

Le règlement du prix ainsi que tous les renseignements seront envoyés aux intéressés sur leur demande adressée à M. Henry Perrochon, président de la Fondation Paul Budry, 38, route d'Yverdon, 1530 Payerne.

Le jury constitué par les membres du Comité de la Fondation Paul Budry, décernera le prix dans le courant du mois d'octobre.

LA PLUS GRANDE FOIRE AUX FOURRURES DE L'ANNEE

A Thoune s'est tenu le marché des peaux et fourrures de l'Oberland, qui est considéré comme la plus grande rencontre de chasseurs de Suisse. On y a en effet enregistré la présence de 1500 visiteurs, venus du canton de Berne et d'ailleurs. Quelque 1412 peaux ont été présentées, ce qui constitue un nombre record. Cela s'explique par le fait que l'an dernier, la foire aux fourrures a dû être décommandée en raison de la fièvre aphteuse. 157 peaux de blaireaux, 50 peaux de chevreuils, 168 de lapins et 77 de martres ainsi que celles d'autres animaux, tels que chamois, marmottes, etc., étaient offertes. Quant aux prix, on n'a pas constaté de grands changements par rapport à l'année dernière. Les affaires ont bien marché.

FONDATION DE LA SOCIÉTÉ « BROWN BOVERI JAPAN LTD »

Le gouvernement japonais a accepté la fondation de la société « Brown Boveri Japan Ltd ». La société,

dont le capital-actions s'élève à 90 millions de yens, s'occupera de la vente des produits Brown Boveri, des licences japonaises et de la coordination de l'achat de produits japonais pour tout le Konzern Brown Boveri.

CANTON DE GENEVE

D'IMPORTANTES LEGS INSTITUÉS EN FAVEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GENEVE

M. Xavier Givaudan, décédé en juillet de l'année dernière à un âge très avancé et qui était pendant de nombreuses années à la tête d'une importante entreprise industrielle à Genève, a institué plusieurs legs pour des fonds portant le nom du généreux donateur en faveur de l'Université de Genève. Ces legs d'un montant total de 800.000 francs serviront à soutenir les recherches scientifiques en matière de médecine interne et de chimie organique et à parfaire la documentation de la Faculté économique et sociale de l'Université.

LE NOUVEAU CHEF DU SERVICE DE PRESSE DU T.C.S.

Le Conseil d'administration du Touring Club Suisse vient de désigner M. Fernand Schaub pour assumer les fonctions de chef de la division presse et relations publiques du T.C.S. pour l'ensemble de la Suisse.

Originaire de Bâle-campagne, M. Schaub est né à Bellinzona, en 1924. Après des études à Berne, Altdorf et Genève (sciences économiques et actuarielles), il a enseigné pendant trois ans les mathématiques et les sciences. Il a commencé sa carrière de journaliste à « La Tribune de Genève » où il travailla pendant treize ans au cours desquels il fut notamment chargé des pages économiques et financières, ainsi que de la chronique du langage. Il a, par la suite, collaboré à de nombreuses publications économiques et techniques et au « Journal de Genève » où il rédige actuellement encore une chronique destinée aux philologues.

Pour sa contribution à la défense de la langue française, M. Fernand Schaub s'est vu remettre en 1964, par M. Chastenet, de l'Académie française, la coupe Emile de Girardin.

En dernier lieu, M. Schaub faisait partie, en tant que rédacteur à la « Suisse horlogère », du personnel supérieur de la Chambre suisse de l'horlogerie, à La Chaux-de-Fonds.

CANTON DE NEUCHÂTEL

ZURICH ET LA « MACHINE A TINGUELY »

Lors d'une conférence de presse, M. Sigmund Widmer, président de la Ville de Zurich, a confirmé que la « machine à Tinguely » sera placée au Zurichhorn et qu'elle y fonctionnera deux fois par jour pendant un quart d'heure. On avait prévu d'abord de l'installer devant la Zuespa, mais le donateur (M. Bechtler, qui a consacré 35.000 francs à son achat), s'y opposa.

La présence de cette œuvre au Zurichhorn ne sera cependant que provisoire. Dans trois ou quatre ans, elle sera placée devant les nouveaux bâtiments du Polytechnicum fédéral, au Hoenggerberg.

Tirant la conclusion des vives polémiques qui se sont élevées à Zurich au sujet de cette « machine », M. Widmer a déclaré que les gens âgés de moins de 50 ans étaient généralement favorables à sa présence dans la ville, alors que les personnes plus âgées y étaient opposées.

VERS UNE PROCHAINE FUSION
« L'IMPARTIAL - FEUILLE D'AVIS
DES MONTAGNES »

La « Feuille d'avis des Montagnes » annonce une prochaine fusion de ce quotidien loclois avec « L'Impartial » de La Chaux-de-Fonds. Les éditeurs des deux quotidiens en ont informé M. René Felber, président de la Ville du Locle. « L'évolution technique et démographique, celle des moyens de communication et de transport, dit un communiqué, rendent impératives certaines mesures de rationalisation et de développement. On peut le regretter sentimentalement, mais cette inéluctable réalité s'impose chaque jour de façon plus précise. »

Le nouveau journal portera les deux noms (titres) et la rédaction sera maintenue dans les bureaux actuels du Locle.

La « Feuille d'avis des Montagnes » était l'un des plus anciens quotidiens de Suisse. Elle avait été en effet fondée en 1806. Elle en est donc à sa 161^e année.

JOUR DE SAINT-BLAISE

Comme chaque année, le 3 février, jour de Saint-Blaise une manifestation a été organisée au temple en l'honneur des jeunes de 20 ans. M. André Graber, président du Conseil général, a accueilli quelque 40 jeunes citoyens et jeunes citoyennes en présence de parents et d'amis, parmi lesquels se trouvaient les conseillers d'Etat Clottu et Schlaeppli. La remise des prix du concours scolaire annuel attribué par Swis-sair a eu lieu pendant cette cérémonie qui a été agrémentée par un jeu d'orgue de M. Alfred Mitter-

hofer, alors que le pasteur Février a prononcé une prière et donné la bénédiction. Puis, la population, tout à la joie, a eu le privilège d'assister à une soirée animée par les diseurs et chansonniers du « Coup de Joran », de Neuchâtel.

CREATION DE L'ECOLE SUISSE DE POLICE

Une école suisse de police — la première dans notre pays — vient d'être créée à Neuchâtel sous les auspices du Conseil d'Etat et du Conseil communal, conformément à l'article 2 des statuts de l'institut suisse de police dont le siège se trouve également à Neuchâtel.

Pourquoi pareille école ?

L'idée en soi n'est pas nouvelle puisqu'en septembre 1902 déjà, la conférence des commandants des polices cantonales avait été saisie d'une proposition présentée par le capitaine Rezzonico, commandant de la gendarmerie tessinoise, visant à fonder une école fédérale de police, mais sur la base d'un concordat intercantonal. Elle fut relancée en 1932 par la fédération suisse des fonctionnaires de police, puis reprise par l'institut suisse de police qui organise depuis deux décennies des cours de perfectionnement à Neuchâtel et dans d'autres villes.

D'amples renseignements ont été donnés au cours d'une conférence de presse tenue au château de Neuchâtel sous la présidence de M. Carlos Grosjean, conseiller d'Etat et chef du Département de police du canton. Dans le monde complexe où nous vivons, a expliqué ce dernier, l'agent de police doit avoir des notions d'ordre juridique, technique, administratif, etc., qui ne sauraient lui être inculquées à fonds lors d'une école de recrues de gendarmerie. Il y a donc une lacune à combler. Cependant, dans un pays à structure fédéraliste, il a fallu veiller à sauvegarder entièrement les prérogatives, l'autonomie et la liberté des cantons et des villes suisses pour le recrutement, la formation et l'instruction des recrues de police. L'école aura essentiellement pour but de compléter les efforts entrepris depuis longtemps déjà pour améliorer la formation professionnelle des fonctionnaires de police.

M. Henri Verdon, conseiller communal, directeur de la police de la ville de Neuchâtel, a relevé à son tour que les exigences et obligations auxquelles doivent faire face les agents de police ne cessent de s'accroître dans les domaines les plus divers. La police n'est certes pas la « bonne à tout faire » de la population, mais son ange gardien.

M. Walter Fruh, commandant de la police cantonale zuricoise, a dit ensuite sa satisfaction de voir

se créer pareille école. Il en résultera de nouveaux liens entre les corps de police des cantons et des cités et une utilisation plus judicieuse du matériel d'instruction disponible.

Elle permettra aussi une meilleure spécialisation. L'école aura aussi pour avantage de décharger les corps de police d'une partie du travail d'instruction au profit du travail pratique, ce qui permettra de réduire la durée des écoles de recrues de gendarmerie, durée qui est d'un an, dans le canton de Zurich et qui pourra peut-être être réduite de deux à trois mois. Elle permettra également d'améliorer les connaissances linguistiques de futurs agents.

Le porte-parole de la Fédération suisse des fonctionnaires de police à son tour s'est dit heureux de la création de cette école, laquelle répond à une nécessité urgente.

A cette occasion, les quatre orateurs ont rendu hommage aux initiateurs du projet. M. Georges Béguin, président de l'Institut suisse de police, et le major Bleuler, commandant de la police de la ville de Neuchâtel.

Comment fonctionnera l'école

L'école suisse de police, dont l'initiative comporte encore certains aléas, pourra ouvrir ses portes, espère-t-on, au début de 1969. On ignore combien de jeunes gens s'inscriront. Actuellement, les polices des cantons et des villes engagent environ 500 agents par an. Les promoteurs du projet ont jugé sage de placer l'école dans le cadre d'une école professionnelle supérieure, en l'occurrence l'école supérieure de commerce de Neuchâtel, laquelle comprend depuis longtemps une section d'administration avec enseignement bilingue. Les futurs agents commenceront à suivre l'enseignement de cette section, dont la durée est de deux ans. Après une troisième année et, peut-être, une quatrième suivront en vue de leur spécialisation au titre de fonctionnaires de police des cours de bases de trois mois pour aspirants de police sont également prévus. Les élèves de l'école, qui auront suivi le cycle complet de trois ou quatre ans d'études, recevront un diplôme délivré par la section d'administration de l'école supérieure de commerce de la ville de Neuchâtel.

Quant aux dépenses, elles seront supportées essentiellement par le canton et la ville de Neuchâtel, mais les initiateurs espèrent que la Confédération subventionnera l'école, au titre de l'enseignement professionnel. Une commission professionnelle, comprenant des représentants des polices cantonales et communales, veillera au bon fonctionnement de l'établissement, d'entente avec l'Institut suisse de police.

CANTON DE SCHAFFHOUSE.

COMMISSION NATIONALE SUISSE POUR L'U.N.E.S.C.O.

La Commission nationale suisse pour l'U.N.E.S.C.O. a tenu, son assemblée annuelle sous la présidence du conseiller d'Etat, Ernst Boerlin, de Liestal.

Dans son allocution de bienvenue, le président a salué la présence, pour la première fois, d'une délégation de la commission française pour l'U.N.E.S.C.O., représenté par son président, M. Julien Cain et son secrétaire général M. Yves Brunsvick, ainsi que celle de M. Gérard Bolla, directeur des bureaux du personnel de l'U.N.E.S.C.O., de Paris, du ministre Bernard Barbey, membre du Conseil exécutif de l'U.N.E.S.C.O., de Paris, et du conseiller d'ambassade Alfred Rappard, délégué permanent de la Suisse auprès de l'U.N.E.S.C.O., à Paris.

M. Boerlin s'est félicité du rayonnement dans notre pays de la Commission nationale suisse pour l'U.N.E.S.C.O. qui, ne tenant nullement à l'exclusivité, est heureuse de la collaboration que lui apportent les moyens d'information de masse. Le tirage du « Courrier de l'U.N.E.S.C.O. », dans son édition en langue allemande, a atteint plus de 15.000 exemplaires, soit un chiffre-record. Si l'on ajoute à ce chiffre le tirage de l'édition en langue française, on constate que, par tête d'habitant, la Suisse est le pays où se lit le plus de « Courrier de l'U.N.E.S.C.O. ».

A l'occasion des changements intervenus au sein du secrétariat central, M. Boerlin a rendu hommage au secrétaire sortant, M. Jean-Baptiste de Weck, et a présenté son successeur, M. Charles Hummel, de Berne.

Après avoir entendu M. Hummel présenter son rapport sur les activités administratives, l'assemblée a pris connaissance des rapports des présidents de section. Le rapport de la section d'éducation met l'accent sur la volonté de collaboration internationale et de tolérance et sur les résultats obtenus par les organisations internationales. La section de l'éducation des adultes s'est occupée de la formation linguistique des ouvriers italiens qualifiés et du projet établi en faveur des Italiens analphabètes. La section jeunesse a préparé des fiches d'information pour animateurs de jeunesse.

L'assemblée a entendu ensuite un exposé du ministre E. Thalmann, de Berne, chef de la division des organisations internationales du Département politique fédérale sur le thème « Nos relations avec l'étranger dans les domaines des sciences et de la technologie. ». La principale question qui se pose aujourd'hui, a déclaré M. Thalmann, est de savoir

dans quelle mesure l'Europe pourra combler son retard dans les domaines des sciences et de la recherche, par rapport, aux Etats-Unis et à l'Union Soviétique. Dans cette perspective, il est indispensable d'unir nos forces et nos moyens, à l'échelle européenne, ou, tout au moins, de les coordonner. Notre pays a décidé de s'associer à cet effort.

M. Thalmann a évoqué trois domaines où la Suisse peut se montrer particulièrement agissante : la recherche dans le secteur des hautes énergies, la recherche spatiale et la biologie moléculaire. En matière de hautes énergies, il s'est plu à souligner les prestations du CERN qui soutiennent la comparaison avec ce qui se fait aux Etats-Unis et en Union Soviétique et qui sont l'œuvre d'une équipe de chercheurs animés d'un véritable esprit européen. Huit physiciens suisses travaillent dans cet institut auquel l'esprit de Genève a beaucoup apporté. La part de la Suisse aux livraisons de matériel est considérable. Les grandes écoles suisses, et plus particulièrement l'école polytechnique fédérale, ont connu une nouvelle impulsion grâce aux travaux effectués au CERN. La poursuite heureuse de ces activités requiert toutefois, aujourd'hui, la construction de nouvelles et grandes installations qui deviendront l'accélérateur 300-GE-V. La base établie à Genève est trop petite pour recevoir ce « Super-CERN ». Un terrain plus vaste devra être choisi, vraisemblablement dans un autre pays. Cette installation coûtera entre 1,6 et 2 milliards de francs. Devant l'importance de cette somme, certains évoquent une éventuelle participation des Etats-Unis ou de l'Union Soviétique.

Dans le domaine de la recherche spatiale, M. Thalmann a rappelé que la Suisse avait participé à la fondation de l'ESRO (european space research organisation), dont le siège est à Paris et le principal institut de recherches aux Pays-Bas. Cette organisation a pour but de procéder à des expériences spatiales à l'aide de satellites et de sondes lancés de bases situées en Suède, aux Etats-Unis et en Australie. La Suisse participe activement aux activités de l'ESRO. Elle y a déjà remporté des succès appréciés.

Pour les travaux de construction, des firmes suisses ont été retenues, un savant suisse, le professeur Golay, a largement participé à un projet concernant les satellites. Toutefois, par suite d'un manque de moyens et devant la pénurie de personnel qualifié, la Suisse reste un partenaire réservé au sein de l'ESRO.

Quant à la biologie moléculaire, M. Thalmann a indiqué que cette science s'occupe des molécules géantes de protéines qui transmettent les particularités tenant à l'hérédité et contenues dans les gènes. Cette science doit ouvrir de nouvelles perspectives touchant à l'origine de la vie. Une organisation pri-

vée européenne, l'EMBO procède à des recherches. La Suisse participera en avril prochain à une conférence européenne au niveau gouvernemental, qui étudiera les moyens nécessaires pour établir une collaboration pratique et constructive dans ce domaine.

M. Thalmann a parlé ensuite de la recherche appliquée et de la réalisation, en d'autres termes, de la technologie, qui intéresse directement l'avancement de notre civilisation et qui fait, elle aussi, des pas de géant. Dans ce domaine, l'Europe est en retard par rapport aux Etats-Unis, car il lui manque un plan d'ensemble. Il est nécessaire de travailler plus rationnellement dans le cadre de groupes. A titre d'exemple, M. Thalmann a cité le système mondial d'information par satellites « Intelsat », établi par les Etats-Unis, et auquel la Suisse a participé dès ses débuts. La Suisse est également membre de la Conférence européenne des satellites de communication, la « C.E.T.S. » qui étudie les plans de construction d'un satellite expérimental continental de communication et de télévision.

Dans sa conclusion, M. Thalmann a souligné que la situation internationale dans le domaine des sciences exigeait de la Suisse de formuler une politique étrangère des sciences. Notre pays doit pouvoir compter sur une instance qui prenne cette tâche à charge en tenant compte de tous les aspects, tant scientifiques et financiers que politiques et psychologiques. Le Conseil de la science marque, à cet égard, un début. Il élabore les éléments d'une politique des sciences, met en évidence les nécessités d'une meilleure coordination et présente au Conseil fédéral les grandes lignes qui devraient être suivies dans le domaine des sciences par notre pays. Ce Conseil, placé sous la direction du professeur Max Imboden, va faire œuvre importante sur le plan intérieur et face à l'étranger, le Fonds national suisse allant lui aussi dans ce sens.

M. Thalmann a, enfin, lancé un appel à la Commission nationale suisse pour l'U.N.E.S.C.O. pour qu'elle appuie la science et la technologie suisses sur le plan international, pour le bien du pays et pour le progrès de l'humanité.

CANTON DE SAINT-GALL.

UN SAVANT SUISSE A L'HONNEUR

La Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université rhénane Friedrich Wilhelm, à Bonn, a conféré le diplôme de docteur « honoris causa », à M. Walter Adolf Joehr, professeur ordinaire de politique économique à l'Ecole des Hautes Etudes économiques et sociales à Saint-Gall.

CANTON DU TESSIN

UN EVENEMENT LITTERAIRE A LUGANO

La société des instituteurs libéraux-radicaux tessinois vient d'éditer une anthologie du professeur Giuseppe Martinola, historien à Lugano « *Il pensiero politico ticinese dell' Ottocento* », publication présentée en conférence publique, dans une allocution critique du conseiller aux Etats, M. Ferruccio Bolla. C'est le premier volume, auquel un deuxième suivra, consacré à Annibale Pellegrini, Vincenzo Dalberti, Luigi Catenazzi, Giovan Battista Monti, le Landaman Giovan Battista Quadri, Stefano Franscini et Carlo Battaglini. Un volume enrichi de fac simili de documents et de lettres. Œuvre d'une importance fondamentale pour l'histoire politique tessinoise, dont M. Bolla a dit qu'il faudrait la transformer dans un texte destiné aux écoles, elle a été conçue sur la base de recherches minutieuses, dont le professeur Martinola est spécialiste, dans les archives publiques et privées mais surtout en se référant à des chroniques de journaux, des brochures, des publications spéciales. La seule histoire organique des partis politiques tessinois, qui existait jusqu'ici est celle de M. Respini-Tartini éditée en 1904, mais dont les informations s'arrêtent à l'année 1841. C'est cette lacune que le professeur Martinola entend combler, car le XIV^e siècle est la période au cours de laquelle s'est formé le Tessin, en tant que république indépendante.

En même temps que le livre du professeur Martinola, le cercle de culture de Lugano a présenté un « fac-simili », en photolithographie édité par Giulio Topi, des considérations sur la réforme de la constitution tessinoise, considérations dues à la plume de Stefano Franscini.

UNE PUBLICATION A PROPOS
DES INSTALLATIONS HYDRO-ELECTRIQUES
DU VAL BLENIO

Pour marquer la conclusion des travaux de construction des installations hydro-électriques du Val Blenio, le Conseil d'administration et la Direction des usines hydro-électriques de Blenio S.A. ont fait imprimer un livre consacré au Val Blenio. M. Guido Calgari, professeur de langue et littérature italiennes à l'École Polytechnique fédérale de Zurich, évoque, dans la première partie du volume, l'histoire de cette vallée. Dans la deuxième partie, la Direction des usines retrace l'histoire des travaux des installations hydro-électriques.

Le volume, imprimé à Locarno et richement illustré par un photographe de Lugano, M. Vincenzo Vicari, comprend une préface du conseiller fédéral, M. Nello Celio, en sa qualité d'ancien président du Conseil d'Administration des usines hydro-électriques

de Blenio S.A. Il a été tiré 2 000 exemplaires de ce volume en langue italienne et 2 000 en langue allemande, ainsi que 500 exemplaires de la première partie uniquement.

LE PRIX « TOUT COMPRIS »
DANS LES RESTAURANTS DU DISTRICT
DE LUGANO

La section de la ville et du district de Lugano, des cafetiers et hôteliers avec ses 700 membres environ, est considérée une section pilote pour tout ce qui concerne les améliorations des services. Sur invitation de l'assemblée cantonale de mars 1966, elle avait reçu mandat d'étudier sous tous ses aspects un des problèmes les plus importants pour la branche : le prix « Tout compris ». La section a donc nommé une commission d'étude qui vient de présenter son rapport à une assemblée extraordinaire convoquée à Lugano le 31 janvier.

L'assemblée a décidé par 58 voix contre 3 et avec une abstention, de recommander à ses membres d'appliquer les prix « tout compris » dans les restaurants de Lugano et de l'arrondissement, déjà à partir de la saison du printemps. Il s'agit en particulier du prix des consommations dans les cafés, où depuis l'année dernière déjà, pour combattre les abus, on avait introduit une carte des prix.

Par prix « tout compris » on entend le prix de la consommation plus le pourcentage pour le service du personnel auquel il ne faudra plus verser de pourboire. C'est une première expérience qui tend à l'introduction du prix « tout compris » aussi dans les restaurants où on voudrait introduire un menu à un prix entre 5 et 6 francs y compris le pain, le service et toutes les prestations considérées jusqu'ici comme extra.

Il s'agit pour le moment d'une convention volontaire entre les cafetiers de la région de Lugano, convention qui n'est pas régie par les lois. On espère pouvoir étendre l'expérience à tout le canton de Tessin.

EN L'HONNEUR D'UN GENERAL TESSINOIS

L'« *Allgemein Schw. Militærzeitschrift* » a publié, dans son numéro de février, une étude de R. Arcioni, adjoint du service juridique et d'information du Département fédéral de l'intérieur, sur la vie et l'œuvre du général tessinois Antonio Arcioni, qui vécut de 1811 à 1859. Le général Arcioni servit plus particulièrement à l'étranger, en Espagne, au Portugal et pendant le « risorgimento ». Il fut promu général de la république italienne en 1849, à l'époque de Mazzini, en défendant Rome et la république romaine aux côtés de Garibaldi. Aujourd'hui, une « via générale Antonio Arcioni », à Lugano une plaque commémorative, et à Corzoneso, dans le Val Blenio une chapelle, rappellent les exploits militaires et politiques de cet illustre compatriote qui, de 1855 à 1859, fut membre du Grand Conseil tessinois.